

CD 23/05/23

Présentes et présents : 11 Philippe POGU, Virginie BLUM, Yves BOEHM, Lucas CHAPELOT, Vincent FREY, Jean-Pierre GEROMEY, Claudie GREVEY, Juliette HARNIST, Mauricette JOLY, Sylvie MARCHESIN, Vincent MAYER

Absents excusés : 3 Olivier GUENIN, Jean-Luc LEGALLAIS, Xavier WACK

Table des matières

1/ Adoption du compte-rendu en date du 12 avril 2023	1
2/ Qualification au titre des quotas administratifs pour le Championnat de France LD	1
3/ Problématique de courses organisées sur des dates de championnat de ligue.....	2
4/ Calendrier 2024.....	3
5/ Gestion des archives après TEAMS	3
6/ Médailles pour le challenge Grand-Est des écoles de CO.....	3
7/ Date pour attribuer les quotas sportifs du championnat LGECO de sprint.....	4

1/ Adoption du compte-rendu en date du 12 avril 2023

Le compte-rendu de la réunion du comité directeur de la LGECO en date du 12 avril 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2/ Qualification au titre des quotas administratifs pour le Championnat de France LD

Au titre des quotas administratifs, la Ligue Grand-Est de CO dispose de 5 places à répartir entre les demandes de qualifications exceptionnelles et les demandes de qualifications des organisateurs des championnats de ligue (cf. règlement fédéral des compétitions).

Il y a donc 5 places à répartir entre 6 candidatures pour le championnat de France longue distance 2023.

Le TAF nous a proposé 5 candidatures en tant qu'organisateur et nous avons reçu la candidature exceptionnelle d'un autre licencié, Thierry JOLY du COM, vainqueur régional dans sa catégorie en 2022 et absent pour blessure lors du Championnat GE LD 2023 (justificatif médical fourni).

Le comité directeur de la LGECO a donc procédé à un vote (avec abstention des membres licenciés dans les clubs concernés). Parmi les 6, c'est la candidature de Jean-Marc DISCHER qui n'a pas été retenue.

Compte-rendu de réunion – mardi 23 mai 2023

[Actualisation du compte-rendu au 30 juin 2023] Après communication des résultats du vote aux clubs concernés, le TAF a souhaité comprendre notre choix. Des échanges ont donc eu lieu entre le club et le secrétaire de la ligue afin d'expliquer et discuter de ce choix complexe pour le CD. Un temps de réflexion a été laissé au TAF afin de choisir entre plusieurs options proposées :

- Accepter la décision des membres du comité directeur de la LGECO
- Proposer un échange avec un autre sportif pour lequel une demande avait été initialement faite
- Faire un recours à la FFCO (la Lettre O'licenciés n°6 de mars 2023 détaille justement la marche à suivre)

Le club a choisi de faire un échange avec un sportif qui ne vient pas au Championnat de France LD. C'est donc Julien GAFFURI qui est remplacé par Jean-Marc DISCHER dans la liste des qualifiés.

Les qualifiés au titre des quotas administratifs de la LGECO pour le Championnat de France LD 2023 sont donc :

Agnès SEGONDY (TAF)
Thomas BOUSSER (TAF)
Thomas BACHEL (TAF)
Jean-Marc DISCHER (TAF)
Thierry JOLY (COM)

Nous tenons à rappeler, une fois de plus, que les quotas administratifs en vigueur ne sont pas exclusivement réservés aux organisateurs mais aussi destinés à toutes les candidatures exceptionnelles.

C'est pourquoi, nous invitons les futurs organisateurs à argumenter voire classer les candidatures qu'ils nous adressent, afin de faciliter la tâche dans ces arbitrages souvent complexes.

3/ Problématique de courses organisées sur des dates de championnat de ligue.

Le club de l'OSCM a choisi d'organiser deux courses exactement sur deux journées de championnat de ligue.

Le 11 juin 2023, jour du championnat de ligue de sprint 2023
Le 24 septembre 2023, jour du championnat de ligue MD 2024.

Depuis que le choix a été fait de revenir à plus de courses départementales qui peuvent être organisées à des dates similaires dans les différents départements de notre grande région, seuls les championnats de ligue restent des compétitions régionales qui bénéficient de dates sans concurrence.

Cette règle implicite n'a, jusqu'ici, pas fait l'objet d'inscription au règlement des compétitions de notre ligue.

Bien que l'unanimité ne fût pas trouvée, le comité directeur a choisi de valider ces courses hors CN. Cependant, le président du club a été informé que si des choix de calendrier en concurrence directe avec des championnats de ligue étaient à nouveau faits par ce club, les courses ne seraient pas validées sur l'agenda fédéral.

4/ Calendrier 2024

Rappel : Pour la saison 2024, le championnat de MD sera organisé par le SC BARR le 24 septembre 2023.

Comme les années précédentes, notre objectif est d'attribuer et fixer les dates des championnats de ligue en premier puis les courses départementales.

Afin de laisser plus de temps pour les clubs et les CDCO pour organiser leurs départementales, nous allons communiquer avec les clubs et CDCO dès maintenant le projet de calendrier 2024 avec les championnats nationaux.

Nous demandons aux clubs ou CDCO d'ores et déjà candidats pour l'organisation d'un championnat de ligue 2024 de nous adresser leur candidature d'ici le 3 juillet 2023.

Pour les championnats qualificatifs restant à attribuer le sprint et la longue distance, voici les dates limites d'organisation en fonction des championnats de France correspondants :

- **Championnat de ligue de LD** : Date limite d'organisation possible dimanche 22 juin 2024
- **Championnat de ligue de sprint** : Date limite d'organisation possible dimanche 22 septembre 2024

Comme cela a été fait par le TAF ou le SOL en 2023, le comité directeur encourage les futurs organisateurs du championnat de ligue LD à l'associer avec un championnat de relais à l'image du week-end national. Cela peut aussi être fait pour le championnat de ligue de sprint.

Une fois les championnats qualificatifs attribués (et nous espérons d'autres le seront aussi), cela permettra aux clubs et CDCO d'avoir du temps pour fixer leurs dates de départementales.

Nous nous retrouverons en présence le 30 septembre 2023 à Tomblaine avec les présidentes ou présidents ou tout autre représentant.

Ce sera l'occasion de recevoir d'éventuelles candidatures pour des championnats de ligue encore non attribués puis de valider le calendrier avec toutes les courses départementales. Ce sera aussi une opportunité pour pouvoir échanger sur d'autres sujets d'actualité dans notre ligue et de passer un moment de convivialité.

5/ Gestion des archives après TEAMS

La LGECO utilisait le logiciel Teams pour l'archivage et le partage interne de sa documentation. À la suite de l'évolution de TEAMS, qui est devenu payant depuis le 12 avril 2023, la question de la gestion et de l'accès par tous les membres du CD à nos archives se pose à nous.

Il n'y a rien d'urgent. Lucas CHAPELOT s'est proposé pour réfléchir à des solutions techniques.

6/ Médailles pour le challenge Grand-Est des écoles de CO

La ligue a reçu une demande du CDCO57 organisateur du challenge Grand-Est des écoles de CO. L'objet de la demande est la participation au financement des médailles que recevront nos jeunes licenciés à l'issue de cet évènement.

Après discussion, le comité directeur décide que la ligue prenne en charge le coût de la médaille de la première ou du premier de chaque catégorie.

Au vu de son expérience en la matière, la ligue recommande toutefois à l'organisateur d'attendre la fin des inscriptions avant de commander les médailles pour éviter d'avoir du surplus.

7/ Date pour attribuer les quotas sportifs du championnat LGECO de sprint

Le comité directeur se retrouvera le mardi 6 juin 2023 pour répartir les quotas sportifs du championnat de ligue de sprint qui aura lieu le 11 juin 2023 à Verzy.